

La Présidente

Madame Muriel PENICAUD  
Ministre du Travail  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS 07

Nantes, le **31 AOÛT 2017**

Madame la Ministre,

Je souhaite vous exprimer ma très vive inquiétude suite aux récentes annonces à propos de la diminution du nombre de contrats aidés prévue pour 2017 et 2018.

Les emplois aidés sont une chance à la fois pour l'emploi et pour la vie associative.

Si les emplois aidés ne sont pas l'essentiel de la politique de l'emploi, ils en sont néanmoins un élément important, un outil très utile pour les acteurs du territoire, au bénéfice des habitantes et des habitants.

Pour les personnes embauchées, les plus éloignées de l'emploi, un contrat aidé est une étape importante dans un parcours professionnel. Pour celles et ceux qui, à un moment de leur vie, sont en grande difficulté sociale ou professionnelle, pour celles et ceux qui, peu ou pas qualifiés, n'arrivent pas à s'insérer professionnellement, un emploi aidé est une chance.

Pour les structures qui embauchent, bénéficier d'un emploi aidé est souvent l'opportunité de franchir un cap en embauchant pour la première fois. C'est aussi la possibilité de se développer tout en participant à l'action contre le chômage. Les emplois aidés, qu'ils soient dans le secteur marchand ou non-marchand, sont un dispositif d'intérêt général, un dispositif de proximité. Les structures du territoire qui ont recours aux emplois aidés sont des acteurs essentiels, des partenaires pour la Ville et la Métropole, qui contribuent aux politiques publiques et qui les enrichissent.

Je suis d'autant plus inquiète que les diminutions annoncées auront un impact à très court terme. Pour les personnes comme pour les structures, la suppression d'un ou de plusieurs emplois aidés, sans avoir eu la possibilité d'anticiper, pourrait avoir des conséquences très négatives. Les associations, créatrices de liens entre les habitants, et qui engagent de vraies dynamiques sur nos territoires, verraient leurs capacités d'action diminuées pour nombre d'entre elles.

A Nantes, le tissu associatif est dense et très actif. Sport, culture, éducation, jeunesse, patrimoine, environnement, solidarités, ce sont plus de 6000 associations et 70 000 bénévoles qui agissent au quotidien et qui participent à la vie de la cité. Leur utilité sociale est indéniable et reconnue par tous, dans chaque quartier. Supprimer des emplois aidés, c'est inévitablement affaiblir de nombreuses associations en leur enlevant des moyens de fonctionner et donc de mener à bien leurs actions. Supprimer les emplois aidés, c'est aussi diminuer leur capacité d'innovation et d'expérimentation. Supprimer des emplois aidés, c'est mettre en difficulté les

.../...

bénévoles qui, bien qu'ils ne comptent pas leur temps, doivent pouvoir s'appuyer, quand c'est nécessaire, sur des salariés. Enfin, supprimer des emplois aidés, au milieu de l'été, sans aucune concertation, c'est remettre en cause brutalement de nombreux projets associatifs, nouveaux pour certains, très anciens pour d'autres.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont partenaires de l'État depuis de nombreuses années sur ces dispositifs. A ce titre, nos collectivités sont engagées en tant que co-financeurs des emplois aidés associatifs sur nos compétences respectives, dans le soutien aux associations et en tant qu'employeur.

Si nos collectivités ont fait ce choix, c'est parce que, année après année, les effets bénéfiques du dispositif ont pu être observés. C'est d'abord en tant qu'employeur que nous avons pu mesurer la pertinence et l'efficacité de celui-ci.

Nos partenaires associatifs nous témoignent également de l'intérêt de ces contrats pour les personnes embauchées. Avec les emplois aidés, les associations renforcent leur utilité sociale en participant, en plus de leur activité en direction des habitants, à l'action collective en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Aussi, je reste donc convaincue qu'avec un accompagnement et une formation de qualité, les emplois aidés peuvent être une chance pour les femmes et les hommes qui en bénéficient, en les aidant dans leurs parcours professionnels.

Ces éléments me convainquent dans l'idée que sur cette question, il ne peut y avoir d'automatisme et que chaque situation doit être étudiée au regard du projet qu'elle sous-tend.

Enfin, dans un contexte où les ressources de nos collectivités sont toujours plus contraintes, cette annonce ne peut que renforcer la crainte de voir les collectivités locales en première ligne face à ce désengagement de l'État.

Je vous renouvelle ma très vive inquiétude et vous demande, dans l'intérêt des bénéficiaires et de celui des structures qui les emploient, de surseoir à toute décision dans l'attente d'un tel examen.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Johanna ROLLAND